

RAPPORT DE SUIVI
PROJET DE REMPLACEMENT
D'UN POSTE DE LIVRAISON À CONTRECOEUR

1 Le projet de remplacement d'un poste de livraison à Contrecoeur a été approuvé le 12 novembre
2 2019, par la décision D-2019-143 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie
3 demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport
4 annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 L'échéancier initial de réalisation des travaux du projet a dû être décalé pour la phase 2 afin de
6 réduire les impacts liés à la COVID-19. Ainsi, la phase 1, comprenant le déboisement, les travaux
7 civils ainsi que l'installation des dalles de béton sous les futurs bâtiments, s'est terminée à la
8 mi-septembre 2020. La phase 2, incluant les bâtiments, les travaux mécaniques, civils,
9 électriques et d'instrumentation, s'échelonne durant le printemps et l'été 2021. Toutes les
10 autorisations requises incluant les autorisations environnementales pour la construction du
11 nouveau poste ont été reçues, mais celles concernant le démantèlement du poste seront
12 obtenues avant le début des travaux de la phase 2.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

13 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
14 les sommes encourues en date du 30 septembre 2020 et la projection des coûts qui sont requis
15 pour terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

- 1 Au 30 septembre 2020, la projection des coûts finaux est de 9,0 M\$, supérieur de 1,0 M\$ par
2 rapport au budget initial de 8,0 M\$. L'écart est attribuable aux points suivants :
- 3 - Les soumissions des entrepreneurs étaient plus élevées qu'envisagé
 - 4 - Une hausse des prix des matériaux due à la situation économique et sanitaire actuelle
 - 5 - L'impact de la COVID-19 sur des mesures préventives à mettre en place par
6 l'entrepreneur et des frais d'entreposage ou de report des commandes fournisseurs
 - 7 - L'effet de la COVID-19 qui prolonge l'échéancier de la phase 2 d'une année (indexation)
 - 8 - Une réallocation du budget de 1,7 M\$ a été effectuée entre les services professionnels et
9 les services entrepreneurs, ce qui explique les importants écarts entre ces deux postes

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

- 1 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.
- 2 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 40 ans (000 \$)	9 319	10 630

- 3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de remplacement d'un poste**
- 4 **de livraison à Contrecoeur**